

Rencontre avec M. Bruno Julliard, le 10 avril 2012.

Association des Professeurs de Lettres (APL)

Association des Professeurs de Français et de Langues Anciennes des Classes préparatoires Littéraires (APFLA-CPL)

La langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, est mal maîtrisée par un nombre croissant d'élèves et donc d'adultes. Or, on sait à quel point cette non-maîtrise est un facteur discriminant sur le plan social, intellectuel et professionnel.

Qu'il s'agisse de l'orthographe, de l'acquisition d'un large lexique ou du maniement de la syntaxe, la maîtrise du français est le facteur d'intégration principal dans notre société, que l'on soit d'origine étrangère ou française. Ne pas être capable d'écrire sans fautes, de comprendre le sens d'un discours un peu soutenu, le fait d'être limité dans l'expression de sa propre pensée parce que l'on manque des mots adéquats est facteur d'exclusion autant que de frustration. Car derrière les mots se trouvent les choses (la pensée, les sentiments, l'histoire, la vie sociale, les idéaux, les objets) et quand nous disons « expression française », il s'agit d'une totalité. Le français est aussi la clé de tous les autres apprentissages.

Il nous semble donc que l'urgence serait de s'efforcer à tout prix de rétablir un bon niveau dans le primaire. Nous ne parlons pas des quelques élèves qui éprouvent des difficultés insurmontables dès leur classe de CP et pour lesquels il faut des mesures particulières. Nous parlons de la masse des élèves qui devraient en 5 ans avoir eu le temps et les moyens d'apprendre à lire et à écrire correctement.

Il nous paraît donc capital que les professeurs des écoles soient bien formés à cette tâche. On ne peut pas apprendre ce qu'on possède mal : nous demandons que de nouvelles épreuves disciplinaires soient mises en place, **dans les concours de recrutement**, qui permettent d'évaluer une réelle connaissance de la langue française, orthographe, grammaire, vocabulaire, connaissance des grands textes de la littérature... Il faudrait que le maître, dès le primaire, soit capable de faire naître chez les jeunes élèves un véritable goût pour notre langue, de susciter l'envie de lire et d'écrire de belles phrases. Ce n'est que par le contact avec des textes bien écrits, (donc par des écrivains), par l'usage constant d'exercice de mémorisation (récitation de poèmes, comme tableaux de conjugaison) qu'on pourra arriver à ce résultat. Rappelons que la mémoire doit être à ces âges-là extrêmement sollicitée, car elle demande de la part des élèves un effort minimum, et facilement consenti. On ne peut faire écrire les jeunes élèves à partir de rien : il faut qu'ils aient enregistré au préalable des tournures, des mots, des phrases qui enrichissent leur vocabulaire.

De plus, si l'on veut maîtriser la langue française, on ne peut pas faire l'économie de ce qu'elle doit aux *ms* latins et grecs, à la structure de la phrase latine ou grecque, et aussi aux *genres littéraires* hérités de l'Antiquité. Ce sont des atouts essentiels à la maîtrise de la langue. Et contrairement à une idée reçue, l'étude de ces langues passionne les élèves. Trop souvent, on considère que le latin et le grec sont faits pour les bons élèves, que ces langues sont un « plus » culturel pour ceux qui sont déjà favorisés sur le plan intellectuel alors qu'elles sont très formatrices pour des élèves qui ont des difficultés en français. Et la culture qu'elles apportent contribue aussi à doter les élèves d'un fonds commun de connaissances qui leur fournit des éléments de réflexion pour mieux comprendre notre monde d'aujourd'hui.

Donc ce que nous proposons c'est de repenser, tant au niveau des programmes scolaires qu'à celui de la formation des professeurs, l'articulation entre l'étude de la langue française et la connaissance des langues anciennes au service du français. **Une mesure d'urgence serait de réintroduire immédiatement au CAPES de Lettres Modernes l'épreuve de latin** dont on ne s'explique toujours pas la suppression il y a deux ans, tant il est indispensable qu'un professeur qui enseigne le français connaisse le latin. Il faudrait aussi restaurer de véritables épreuves de connaissances des langues anciennes au Capes de Lettres classiques (deux versions dans chacune des deux langues à l'écrit, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui).

Ce qui nous semble le plus important, c'est que ces enseignements puissent être proposés à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, et qu'ils ne dépendent pas de la seule volonté du chef d'établissement car il y a actuellement deux problèmes : la réduction autoritaire des DHG, et l'autonomie des chefs d'établissement forcés de choisir les enseignements qu'ils veulent développer dans leur établissement. Il y a donc aujourd'hui une rupture dangereuse de l'égalité républicaine. Contre cela, nous avons réfléchi à plusieurs mesures :

- **La première serait de faire respecter les horaires officiels des langues anciennes** (2h en 5^o, 3h en 4^o, 3^o et dans les trois niveaux du lycée). Les rectorats, sous prétexte que les langues anciennes sont optionnelles, n'abondent pas les moyens nécessaires à leur enseignement ou regroupent artificiellement les niveaux de lycée en dégradant ainsi leur statut. De ce fait, ils fragilisent l'ensemble des études de langues anciennes : il est rare que sur la totalité de leur scolarité, les élèves latinistes et hellénistes aient connu un horaire complet. Il faudrait donc que le latin et le grec cessent d'être des cibles privilégiées de mesures d'économies.

- **La deuxième concerne la liberté de choix du latin ou du grec**. L'accès à l'étude des langues anciennes est souvent empêché au collège par des mesures comptables ou par une concurrence maladroite entre options. Tout d'abord les rectorats limitent ou réduisent le nombre de groupes de latin en 5^o, empêchant de fait les élèves de devenir latinistes alors même qu'ils en font la demande. Par ailleurs, la langue ancienne est trop souvent mise en concurrence avec les Langues Vivantes lorsque l'établissement propose une section européenne ou internationale. On présuppose - souvent contre le vœu des familles - qu'un élève qui étudie plus particulièrement les Langues Vivantes sera surchargé de travail s'il étudie aussi une Langue Ancienne. On lui demande donc d'abandonner le latin à la fin de la 5^o s'il veut entrer dans l'une de ces sections. **Il suffirait d'une circulaire émanant du Ministère et adressée à tous les principaux de collège, spécifiant que la possibilité de continuer le latin en 4^o, ou de commencer le grec en classe de 3^o, doit pouvoir être offerte aux élèves des sections européennes et internationales**. Ce serait un signe fort d'une volonté clairement exprimée de ne pas opposer les langues entre elles. Et il est essentiel que l'égalité républicaine soit respectée sur tout le territoire et que des cours de latin et de grec puissent être proposés dans tous les établissements et pas seulement dans ceux de centre ville.

Les deux suivantes concernent le lycée où le choix d'une langue ancienne est devenu plus difficile depuis la dernière réforme.

- **En classe de Seconde**, les langues anciennes peuvent être proposées en enseignement d'exploration et en enseignement facultatif. Mais, pour deux enseignements d'exploration offerts, un seul est véritablement libre puisque l'enseignement Sciences économiques et Sociales (ou

PFEG) est obligatoire et diminue de fait les possibilités de choix d'une langue ancienne. Quant à l'enseignement facultatif, il est loin d'être proposé partout. **Une mesure à effet immédiat serait d'autoriser un 3^o enseignement d'exploration**, afin de faciliter le choix d'une langue ancienne et avant que ne soit remise à plat la réforme du lycée.

- **Quant aux classes de Première et de Terminale littéraires, peut-être faudrait-il songer à y rendre le latin obligatoire.** L'argument consistant à dire que la langue ancienne n'est pas suffisamment attractive et détournerait les élèves de la filière littéraire ne vaut pas. L'exemple des CPGE littéraires prouve que l'obligation d'étudier une langue ancienne n'a pas détourné les étudiants de cette voie : depuis qu'une réforme les a rendues obligatoires en 1^o année, le nombre d'inscrits n'a pas baissé comme l'annonçaient ses détracteurs, mais est resté parfaitement stable. Et c'était avant que ne soit mise en place la BEL - banque d'épreuves littéraires – qui diversifie désormais les débouchés pour les filières littéraires.

Il faudrait que cette mesure soit prise dans le cadre d'une revalorisation véritable de la filière littéraire qui souvent est choisie par défaut. Et cela supposerait aussi une réflexion de fond sur l'enseignement du français au lycée.

A propos des classes Préparatoires aux Grandes Ecoles :

Nous avons lu que François Hollande souhaitait que les lycées passent des conventions avec des classes préparatoires pour que leurs 5 % ou 6 % de meilleurs lycéens y aient des places réservées s'ils le souhaitent.

Mais si l'autonomie des établissements se poursuit, les élèves ne seront pas tous préparés de la même façon car ils auront reçu des enseignements différents selon les établissements d'où ils viennent (exemple de l'histoire qui a désormais disparu de la Terminale S, mais que certains proviseurs ont réinstaurée sous forme d'option alors que d'autres ne l'ont pas fait). Les classes préparatoires littéraires ont évolué : on y trouve beaucoup d'élèves boursiers et des élèves qui « se censuraient » jusqu'ici osent désormais demander une classe préparatoire. Encore faut-il qu'ils aient tous reçu un enseignement équivalent, en qualité, et en quantité.